

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 21 septembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Franck ROBILLARD, maire.

**Présents** : Franck ROBILLARD, Bruno ONFROY, Virginie BERTHIER, Isabelle IMBEAUD, Sandrine ROULLIER, Laurence ADAM, Julia MATHON QUELLIEN, Valérie ALBAREDA, Thierry GOUIX, Nicolas GREGOIRE, Catherine LEMAITRE, Olivier DAVY, Jean-Pierre PAQUET, Gilles ARMAND.

**Procurations** : Nicolas GILLES à Jean-Pierre PAQUET.

**Absents** : //

Date de la convocation : 15/09/2017

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de séance : Julia MATHON QUELLIEN

**Approbation du compte rendu de la séance du 12 juillet** : approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 60/2017 : adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC Energie**

M le maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la communauté de communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le comité syndical du SDEC Energie a ainsi approuvé l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette décision.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », approuve l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC Energie.

**Délibération n° 61/2017 : retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie**

M le maire expose que la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigny-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny-sur-Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le comité syndical du SDEC Energie a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du SDEC Energie a notifié la décision du syndicat à l'assemblée de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie.

**Démission de M Gilles ARMAND :**

M Gilles ARMAND souhaitait démissionner de son poste de conseiller municipal pour raisons professionnelles et il se serait porté candidat afin de rester délégué au Sivom « les trois villages ». Pour des raisons d'incompatibilité, cette démission est momentanément ajournée.

### **Enquête publique P L U :**

Le maire informe qu'une enquête publique concernant le plan local d'urbanisme va se dérouler du 25 septembre au 29 octobre 2017. Cette enquête publique est conjointe aux 3 communes (Feuguerolles-Bully, Maltot et Vieux), ce qui signifie que les personnes peuvent se rendre dans les 3 mairies quel que soit leur domicile. Toute personne qui a déjà pu faire des remarques dans le cahier prévu à cet effet, en mairie, pourra reporter celles-ci, soit en ligne ou venir rencontrer le commissaire enquêteur :

#### **Mairie de Vieux :**

Jeudi 28 septembre de 16h à 19h  
Samedi 07 octobre de 9h à 12h  
Jeudi 12 octobre de 16h à 19h  
Mardi 17 octobre de 9h à 12h

#### **Mairie de Maltot**

Mercredi 27 septembre de 9h à 12h  
Mercredi 04 octobre de 9h à 12h  
Mercredi 11 octobre de 9h à 12h  
Samedi 21 octobre de 9h à 12h

#### **Mairie de Feuguerolles-Bully :**

Lundi 25 septembre de 9h à 12h  
Jeudi 05 octobre de 9h à 12h  
Samedi 14 octobre de 9h à 12h  
Vendredi 20 octobre de 16h à 19h

Il y a eu jusqu'à présent 34 notifications de la part des habitants.

### **Point sur le quartier de la Croix :**

Les parcelles en déclaration préalable sont vendues. Dans le lotissement lui-même, les parcelles sont sous compromis ou en cours pour la quasi-totalité, 2 seulement sont encore en discussion. Pour le pôle « santé », 1 parcelle est vendue et 1 autre le sera très prochainement. Pour l'instant, pas d'acquéreur pour la 3<sup>e</sup>. Le souhait est de la conserver pour un professionnel de santé qui pourrait être intéressé. Elle sera laissée en herbe en attendant.

### **Attribution macrolots du quartier de la Croix :**

Macrolot 1 : minimum 3 maisons pour du locatif  
Macrolot 8 : minimum 6 maisons.

Pour le macrolot 8, une problématique se pose : une fois les investisseurs ayant acheté, la commune n'a aucune certitude que dans les années à venir, les logements seront réservés aux seniors. Créadim a fait une proposition de vendre à des gens qui souhaitent investir mais qui pourraient louer à la mairie, qui elle relouerait à des seniors au moins pour la moitié des logements à cette catégorie de la population.

Nicolas Grégoire aurait aimé lancer l'idée que les habitants de la commune pourraient investir dans la construction de ces logements et les loueraient à la mairie qui elles loueraient aux seniors. Le point sur ces macrolots sera de nouveau évoqué en octobre pour une prise de décision définitive. Nicolas Grégoire va creuser l'idée. Franck Robillard aura reçu d'autres propositions. Le conseil municipal votera en prochain conseil municipal car il faut désormais avancer sur ces deux projets.

### **Délibération n° 62/2017 : détermination du taux de promotion pour avancement de grade**

M le maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

M le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 31 août 2017,

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal 2eme classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus

#### **Questions diverses :**

1. Des demandes de subventions avaient été faites au titre du DSIL et de la DETR. Les demandes n'ont pas été retenues pour la DSIL. En revanche, 2 904.90 € ont été obtenus pour les remplacements des chaudières de la mairie et de la médiathèque et 29 499 € pour l'aménagement d'un accès sécurisé pour les personnes à mobilité réduite Route du Pont du Coudray.

2. Contrôle sanitaire des eaux : les résultats de l'eau distribuée sont bons.

3. La « chiffo », association de réinsertion, propose de faire des collectes de vêtements en porte à porte, 2 fois par an. Le conseil municipal est favorable à 9 voix « pour », 5 absentions et 1 voix « contre ». Le jour de collecte serait le mardi. La médiathèque est également intéressée pour la collecte de livres par cette association.

4. Le SYVEDAC propose 2 visites de l'unité de valorisation énergétique le samedi 7 octobre 2017 à 10h et 11h et 2 visites le samedi 18 novembre 2017 à 10h et 11h. La réservation est obligatoire.

5. Jean-Pierre Paquet signale qu'il y a une bouche d'égout près du lotissement de l'Espérance qui a besoin d'être refixée. Il rappelle que Benoît Durel n'a toujours pas nettoyé le mur le long de la rue de la boulangerie.

6. Il y a une fuite d'eau au niveau de la toiture de la médiathèque. Le couvreur a indiqué que cette fuite est due aux jeunes qui montent sur le toit.

7. Laurence Adam indique que 20 contrats ont déjà été signés auprès de la mutuelle. 8 rendez-vous sont prévus au cours du mois à venir.

8. 13 personnes ont pris un abonnement à la fibre sur la commune.

Fin de la séance à 22h50.